



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 25 juin 2009

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. BORDAT et M. TRAHARD

Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. André GERVAIS	M. François NOWOTNY
M. Pierre PRIBETICH	M. Alain MILLOT	Mme Christine MASSU
M. Jean ESMONIN	M. Benoît BORDAT	M. Claude PICARD
M. Gilbert MENUT	M. Joël MEKHANTAR	M. Gaston FOUCHERES
M. Rémi DETANG	M. Christophe BERTHIER	M. Pierre PETITJEAN
M. Jean-Patrick MASSON	M. Philippe DELVALEE	Mme Claude DARCIAUX
M. José ALMEIDA	M. Georges MAGLICA	M. Nicolas BOURNY
M. Jean-François DODET	Mme Françoise TENENBAUM	M. Jean-Philippe SCHMITT
M. François DESEILLE	Mme Anne DILLENSEGER	M. Philippe GUYARD
M. Patrick CHAPUIS	Mlle Nathalie KOENDERS	M. Gilles MATHEY
M. Michel JULIEN	Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY	Mme Françoise EHRE
Mme Marie-Françoise PETEL	M. Alain MARCHAND	Mme Geneviève BILLAUT
M. Gérard DUPIRE	M. Mohammed IZIMER	M. Murat BAYAM
Mme Catherine HERVIEU	Mme Hélène ROY	M. Michel BACHELARD
M. François-André ALLAERT	M. Mohamed BEKHTAOUI	M. Philippe BELLEVILLE
M. Jean-Claude DOUHAIT	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	M. Norbert CHEVIGNY
M. Jean-Paul HESSE	Mme Joëlle LEMOUZY	M. Gilles TRAHARD
Mlle Badiaâ MASLOUHI	M. Jean-Yves PIAN	Mme Noëlle CABBILLARD.
M. Patrick MOREAU	Mlle Stéphanie MODDE	
M. Dominique GRIMPRET	M. Louis LAURENT	
M. Jean-Pierre SOUMIER	M. Roland PONSAA	

Membres absents :

M. Laurent GRANDGUILLAUME	Mme Colette POPARD pouvoir à Mme Françoise TENENBAUM
M. Didier MARTIN	M. Jean-François GONDELLIER pouvoir à M. Philippe GUYARD
M. Alain LINGER	M. Yves BERTELOOT pouvoir à Mlle Badiaâ MASLOUHI
M. Pierre LAMBOROT	Mme Christine DURNERIN pouvoir à Mme Catherine HERVIEU
M. Lucien BRENOT	Mme Nelly METGE pouvoir à M. Gérard DUPIRE
M. Michel ROTGER	Mme Elizabeth REVEL-LEFEVRE pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
M. Rémi DELATTE	Mme Elisabeth BIOT pouvoir à M. Georges MAGLICA
	Mlle Christine MARTIN pouvoir à Mlle Nathalie KOENDERS
	Mme Myriam BERNARD pouvoir à M. Mohammed IZIMER
	M. Philippe CARBONNEL pouvoir à M. Patrick MOREAU
	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à M. Jean-Claude DOUHAIT
	M. Michel FORQUET pouvoir à M. Dominique GRIMPRET
	M. Pierre-Olivier LEFEVRE pouvoir à M. Gilles MATHEY
	M. Jean-Claude GIRARD pouvoir à Mme Françoise EHRE
	M. Patrick BAUDEMONT pouvoir à Mme Geneviève BILLAUT.

OBJET : DEPLACEMENTS

Dijon - 32 avenue du Drapeau - Acquisition d'un appartement

Madame Jeanne Poitout née Debrosses est propriétaire d'un appartement situé dans un immeuble en copropriété 32 avenue du Drapeau à Dijon, cadastré section BM n°1.

Cet immeuble est grevé de la servitude d'emplacement réservé n°141 du Plan Local d'Urbanisme, destinée à l'élargissement de la voie et qui permettra la réalisation de la future ligne de tramway.

Il est précisé que le Grand Dijon est déjà propriétaire de 2 logements dans cet immeuble et que 2 garages restent à acquérir.

Ce bien est constitué des lots n°2, 6, 10 et 13, composés d'un appartement situé au 2ème étage, d'une surface de 62 m² et de ses annexes (grenier, cave et dépendances).

Il est ainsi proposé d'acquérir ce logement moyennant l'indemnité globale de cent trente et un mille cinq cent euros (131 500 €), indemnité de emploi comprise, lequel prix est conforme à l'évaluation de France Domaine. Il est également proposé d'attribuer aux propriétaires une indemnité forfaitaire et définitive d'un montant de deux mille euros TTC (2 000 € TTC) correspondant aux frais de déménagement et de prendre en charge les diagnostics obligatoires, à concurrence d'un montant total de sept cent euros TTC (700 € TTC).

Enfin, il est proposé d'autoriser la propriétaire à conserver la jouissance de son bien jusqu'au 31 décembre 2009, à titre gratuit et à titre strictement personnel, étant précisé que tout retard dans la libération du bien donnera lieu au versement d'une astreinte journalière d'un montant de 150 €.

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **d'acquérir** sur Madame Poitout née Debrosses, l'appartement situé 32 avenue du Drapeau, constituant les lots n°2, 6, 10 et 13 de la copropriété cadastrée section BM n°1 ;
- **d'autoriser** le vendeur à conserver, à titre gratuit et à titre strictement personnel, la jouissance de ces logements jusqu'au 31 décembre 2009 au plus tard, tout retard dans la libération des lieux donnant lieu au versement d'une astreinte journalière d'un montant de 150 € ;
- **de dire** que ces acquisitions interviendront moyennant un coût total de 134 200 € ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer, au nom de la Communauté de l'agglomération dijonnaise, tous actes et documents à intervenir en vue de régulariser ce dossier.

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR

Déposé le :

29 JUIN 2009

Pour extrait conforme,

Le Président

Pour le Président

Convocation envoyée le 18 juin 2009

Publié le

Déposé en Préfecture le 26 JUIN 2009



